MASTER Sciences cliniques infirmières
Spécialité Infirmier(ère) coordonnateur(trice) de PARCOURS COMPLEXES DE SOINS

Responsables	Descriptions	Informations
Sebastien COLSON sebastien.colson@univ-amu.fr	Type de diplôme : Spécialité à finalité professionnelle	Droits d'inscription : 256 € *(formation initiale en 2016/2017)*
Stephanie GENTILE stephanie.gentile@univ-amu.fr	Domaine : Sciences de la santé	http://formations.univ-amu.fr
		Composante : Faculté de Médecine

CONNAISSANCES À ACQUÉRIR

Les connaissances inhérentes la fonction de l'infirmier(ère) coordinatrice de parcours complexes de soins[1] sont les suivantes :
- L'infirmier(ère) régulatrice des parcours complexes de soins contribue à l'efficience de la prise en charge interdisciplinaire des patients
- Il(elle) participe au sein d'un pôle d'activités médicales ou d'un établissement de santé au bon déroulement du parcours du patient au regard du chemin clinique dans lequel il a été inclus en accord avec son médecin référent
- Il(elle) coordonne tous les éléments du processus de prise en charge spécifiés au sein du chemin clinique[2], en suivant le parcours de celui-ci au sein de l'institution
- Il(elle) facilite la continuité et la cohérence des soins entre les secteurs de soins que traverse le patient dans son parcours en établissement de santé en ville et entre ville et hôpital et entre ville et hôpital.
- Il(elle) participe à la détection des écarts constatés dans le parcours des patients entre les résultats de soins obtenus et ceux prévus dans le Chemin Clinique
- Il(elle) propose au médecin référent et/ou à l'équipe soignante du patient des mesures correctrices immédiates, et les met en œuvre
- Il(elle) participe à la compilation et à l'analyse des écarts dans le cadre de la démarche continue d'amélioration de la qualité institutionnelle.

[1] Source : Réseau de pratique avancée, Conseil International des Infirmier(ère)s (2002)

[2] Le chemin clinique (CC) est une méthode d'amélioration de la qualité des soins. Le CC décrit, pour une pathologie donnée, tous les éléments du processus de prise en charge en suivant le parcours du patient au sein de l'institution. Cette méthode vise à planifier, rationaliser et standardiser la prise en charge pluridisciplinaire de patients présentant un problème de santé comparable. Elle repose sur la description d'une prise en charge optimale et efficiente à partir des règles de bonnes pratiques. Le CC peut être utilisé dans un établissement de santé, dans un réseau de soins ou dans le cadre de l'exercice libéral lorsque les professionnels se coordonnent entre eux. (cf. HAS) Source : réseau de pratique avancée, Conseil International des Infirmier(ère)s.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Ce master s'inscrit dans la continuité logique de l'universitarisation de la profession infirmière, concrétisée depuis 2009 par la mise en place du grade de licence. Il permettra aux étudiants d'atteindre le niveau de compétences requis pour exercer la fonction d'infirmier(ère) de pratiques avancées. Il permet aussi aux infirmiers(ères) de pratiques avancées d'intervenir en synergie avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire et en adéquation avec les contingences du système de santé.
Il est donc logique que l'université propose dans le continuum de cette licence infirmière, des masters professionnels destinés à offrir à une faible proportion d'infirmier(ère)s licenciées des formations plus spécialisées, les positionnant sur un niveau intermédiaire dans les responsabilités de soignants.
De plus, il existe une très forte demande des établissements d'une formation de type Master car il n'existe pas d'offre de soins à ce niveau de formation intermédiaire. La complexité des parcours de soins des patients jointe à l'hyper spécialisation des soins ainsi qu'à la nécessaire coopération des acteurs de santé font qu'il existe aujourd'hui un vide important qu'il faut combler.
L'intérêt des structures de soins tant publiques que privées semble important pour ce type de formation, comme en témoignent d'une part une régulière de l'inscription des étudiants, et d'autre part l'offre de terrains de stage.
Cependant, on peut d'ores et déjà constater une évolution professionnelle des titulaires du master, notamment dans la mise en place des maisons médicales et dans le cadre de la lutte contre la désertification en matière de santé. De plus, cette formation professionnelle qualifiante ouvre plusieurs options aux diplômés :
· L'utilisation de l'expertise en soins infirmiers dans la cadre défini pour l'exercice infirmier par le Code de la santé publique
· La contribution aux nouvelles formes de coordination prévues par la loi HPST 2009 (cf. art.51)
· L'inclusion dans un protocole de coopération (activités dérogatoires).
Enfin, une actualité récente fait état de la mise en place au sein du Ministère de la Santé d'une fiche métier « Coordinateur(trice) parcours patient » : http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/spip.php?page=fiche-metier&idmet=183
Le Plan Cancer 2014/2019 confirme cette évolution au niveau des pratiques avancées.

POURSUITE D'ÉTUDES

A terme, doctorat d'Université.

STAGES ET PROJETS ENCADRÉS

Les stages ont lieu au sein d'établissements de proximité pour le master 1 et le master 2.
Concernant le master 2, ils ont lieu au sein de services hospitalo-universitaires de la Ville de Marseille, reconnus pour leurs compétences et leurs capacités de formation dans les domaines concernés par la spécialité, et plus précisément dans les hôpitaux de l'Assistance Publique- Hôpitaux de Marseille (AP-HM), ainsi qu'au sein de l'Institut Paoli Calmettes (IPC, Institut de Lutte contre le Cancer), et du Centre Gérontologique Départemental (CGD). Ils se situent à part égale en temps avec la partie théorique, ainsi le poids clinique revêt une grande importance.
Ils sont encadrés, suivis, supervisés et évalués par le responsable pédagogique de la spécialité sous l'autorité du responsable de mention et en collaboration avec le tuteur de stage.
Ils durent de 4 à 6 semaines par semestre, selon la spécialité.

ÉTUDES À L'ÉTRANGER

L'ouverture internationale se fera à terme avec des établissements ayant déjà reconnu les « pratiques avancées » dans la profession des infirmiers(ères), dans les pays anglo-saxons et européens notamment.
Il existe également un projet de dialogue avec les professionnels canadiens déjà avancés dans le domaine de la réflexion de la structuration du métier d'infirmier(ère) de pratiques avancées.

STRUCTURE ET ORGANISATION

Le MASTER 2 propose trois spécialités professionnelles qui s'articulent autour de la pratique avancée, **dont** :
· Infirmier(ère) coordinateur(trice) de **PARCOURS COMPLEXES DE SOINS**
Lieu des cours : Faculté de Médecine de Marseille ou établissements hospitaliers proches
Lieu des stages : Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM) - Institut Paoli Calmettes (IPC, Institut de Lutte contre le Cancer)
Contacts
Responsable de mention : Professeur Philippe BERBIS :
Responsable de spécialité : Professeur Stéphanie GENTILE
medecine-master-sci-contact@univ-amu.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE

Par construction même de la formation, les stages de pratique clinique ont lieu au sein d'établissements de haut niveau universitaire et professionnel : Assistance Publique Hôpitaux de Marseille (AP-HM), Institut de Lutte contre le Cancer Paoli Calmettes (IPC), Centre Gérontologique Départemental (CGD), en partenariat avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de l'AP-HM.
Par ailleurs, des certifications peuvent être proposées en langues, en informatique et internet, ... Se renseigner auprès de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) :deve-contact@univ-amu.fr

FORMATION ET RECHERCHE

Afin de participer à la recherche clinique infirmière, des cours orientés vers la formation à la recherche ont été mis en place au sein des enseignements du Master 1 et du Master 2 et quelques étudiants sont déjà inscrits en doctorat.
Le mémoire de recherche présente les résultats d'un travail personnel. Il s'agit pour l'étudiant de fournir la preuve qu'il est capable de mener une démarche de recherche de type scientifique et d'apporter des conclusions ou de mener une démarche interprétative explicitement présentée.

FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

Les Masters M1 et M2 Sciences cliniques infirmier(ère)s sont accessibles en formation conti-

nue AMU - http://www.univ-amu.fr/formation-continue

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats seront acceptés après un examen sur dossier, ils doivent réunir les **trois** conditions suivantes :
-Etre titulaires d'un diplôme d'Etat Infirmier(ère) ou d'une équivalence européenne
-Posséder :
- -une expérience de **4 années** équivalentes temps plein d'exercice professionnel infirmier (établissement de santé, médico-social ou domicile) pour entrer en M1
- - une expérience de **5 années** équivalentes temps plein d'exercice professionnel infirmier (établissement de santé, médico-social ou domicile) pour entrer directement en M2
- Etre titulaires d'un Diplôme d'Université ou d'un diplôme Interuniversitaire
De plus, pour une entrée directe en M2 :
Rédiger un dossier professionnel comprenant :
- un CV avec compétences développées (postes occupés, activités réalisées, responsabilités confiées)
- une lettre de motivation
- un projet professionnel (pourquoi je souhaite faire cette formation ? comment s'inscrit cette formation dans mon cursus professionnel ? comment vais-je réinvestir cette formation dans mon activité professionnelle ?…)
L'entrée directe en MASTER 2 est prononcée par le conseil de master composé d'universitaires et de professionnels de santé.

PUBLIC VISÉ

Le master Sciences Cliniques Infirmier(ère)s est proposé aux infirmiers(ères) formés dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) **et** possédant une solide expérience professionnelle, accompagnée d'une ou plusieurs formations complémentaires prouvant qu'ils ont déjà fait la preuve d'un intérêt universitaire(voir conditions d'admission). En effet, la notion de « pratique avancée » induit une amélioration de la qualité des soins basée sur une expérience clinique approfondie.

MASTER 2

OBJECTIFS

Cette formation s'adresse à des infirmiers(ères) diplômé(e)s d'Etat dotées d'une solide expérience clinique. Elle a été conçue afin de leur permettre de développer leur expertise dans le domaine des soins infirmiers mais également d'acquérir des compétences nouvelles nécessaires à l'exercice de la fonction d'infirmier(ère) de pratique avancée**.**
Elle vise à développer l'expertise des infirmiers(ères) dans le champ de la clinique ainsi que dans la gestion des parcours de soins.
Son objectif principal est de former des infirmiers(ères) de pratique avancée (IPA) et des coordinateurs de parcours complexes de soins, exerçant auprès des patients et de leur entourage, en synergie avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire et en adéquation avec les contingences du système de santé. Ceci s'appuie sur un cadre de référence international, réglementaire et normatif, les pratiques avancées étant déjà reconnues dans plusieurs pays. « L'infirmier(ère) qui exerce en pratique avancée est une infirmier(ère) diplômée qui a acquis des connaissances théoriques, le savoir faire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de sa profession. Les caractéristiques de cette pratique avancée sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmier(ère) sera autorisée à exercer. »[1]
Cadre de référence réglementaire et normatif :
· Cadre réglementaire national de la profession infirmier(ère)
· Recommandation HAS/ONDPS : « délégation, transferts, nouveaux métiers…comment favoriser des formes nouvelles de coopération entre professionnels de santé ? » (Avril 2008)
· Cadre national d'application du processus de Bologne
· Projet européen Tuning appliqué aux soins infirmiers
· Cadre normatif proposé par le Conseil International des Infirmier(ère)s pour la pratique avancée en soins infirmiers
· Normes de qualité en matière de formation des infirmier(ère)s praticiennes (National Task Force on Quality Nurse Practitioner Education, USA).
Les processus de soins se complexifient du fait de l'évolution des sciences et des techniques et de la diversification croissante des intervenants pluri professionnels inter dépendants.
Le développement des pathologies chroniques, en lien avec l'augmentation de l'espérance de vie, associé à une prise en charge au long cours engendre des besoins accrus en matière de santé.
Dans ce contexte, il est apparu opportun d'élargir le champ professionnel infirmier, aujourd'hui limité à la spécialisation (IADE, IBODE, PDE) ou à l'encadrement, pour mieux répondre aux nouvelles exigences de santé.
De plus,le nouveau cursus conduisant au Diplôme d'Etat est reconnu au grade de licence depuis 2012. Il a donc été nécessaire de réfléchir aux perspectives à donner pour la formation de professionnels de santé ayant une compétence supplémentaire acquise grâce à une formation de niveau Master.
La création en 2009 du Master Sciences Cliniques Infirmier(ère)s est issu de ce constat et de la réflexion de professionnels de santé, au plus haut niveau, notamment du rapport relatif aux métiers en santé de niveau intermédiaire – Professionnels d'aujourd'hui et nouveaux métiers : des pistes pour avancer – écrit par Laurent Hénart, Yvon Berland et Danielle Cadet[2] (à consulter sur le site de la Documentation Française : www.cndp.fr).
Ces nouveaux professionnels, formés à un niveau intermédiaire entre les paramédicaux (formés généralement en 3 ans) et les médicaux (formés au minimum à 9 ans) pourront à terme permettre de recentrer les médecins sur leur cœur de métier, faciliter la fluidité des prises en charge, sécuriser les pratiques.
Ce master est proposé en co-habilitation par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)et Aix-Marseille Université.
Les cibles prioritaires concernant les spécialités enseignées l'ont été au regard des enjeux de santé publique (Plan Cancer, Plan Alzeimer, maladies chroniques).
La Faculté de Médecine de Marseille a créé un Département Universitaire de Sciences Infirmières, sur lequel s'appuient l'organisation et l'encadrement pédagogique de ce master.
[1] Définition de la pratique avancée infirmier(ère) proposée par le conseil international des infirmier(ère)s(CII)
[2]Laurent Hénart, ancien secrétaire d'Etat, Yvon Berland, président d'Aix-Marseille Université, et Danielle Cadet, directrice des soins

COMPÉTENCES VISÉES

Les objectifs en termes de compétences acquises à l'issue de la formation sont en droite ligne dans la continuité des rapports sur la coopération entre les professionnels de santé et les professions intermédiaires.
L'introduction des pratiques avancées en soins infirmiers requiert un développement de compétences spécifiques, en accord avec les référentiels internationaux.
Le but du master est de permettre aux infirmiers(ères) de développer des compétences dans le domaine des sciences cliniques afin élargir les champs d'intervention auprès des patients en vue d'optimiser leur prise en charge.
La formation leur permet d'acquérir un haut niveau d'expertise permettant d'assumer des responsabilités nouvelles.
Les caractéristiques de la fonction d'infirmier(ère) de pratique avancée sont les suivantes :
· Dans son domaine d'activité spécifique, (il)elle aborde les situations de soins des patients et de leur entourage sur une perspective infirmier(ère)
· Il(elle) dispense des soins infirmiers experts dans un domaine spécifique
· Il(elle) est en outre habilitée à dispenser des soins selon des modalités définies par le protocole médical et fixées par la réglementation
· Il(elle) inscrit son action en complémentarité avec celle des autres professionnels de santé et du secteur social composant l'équipe interdisciplinaire
· Il(elle) développe des compétences en matière de recherche clinique.

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES

Voir conditions d'admission.

SEMESTRE 3

- Méthodologie d'élaboration des parcours de soins (6 cr)
- Gestion de projets (6 cr)
- Approfondissement en recherche (6 cr)
- Certification et gestion des risques dans les établissements de santé (6 cr)
- Gestion économique (6 cr)

SEMESTRE 4

- Stratégie d'implantation des méthodes de parcours de soins dans les milieux cliniques (3 cr)
- Coordination ville / hôpital (3 cr)
- Mémoire (12 cr)
- Stage Professionnel 1 (6 cr)
- Stage professionnel 2 (6 cr)

CONTACTS ORIENTATION

Visitez les sites :
- suio.univ-amu.fr/contact
- formations.univ-amu.fr